

## Déclaration du Conseil de l'Atlantique Nord

1. Réunis à Bruxelles les 4 et 5 décembre 1969, les Ministres des pays de l'Alliance atlantique ont réaffirmé que leurs pays continueront d'agir conformément à leurs engagements, en vue de réduire les tensions et de rechercher l'établissement d'une paix juste et durable.

2. La paix et la sécurité en Europe ne peuvent se fonder que sur le respect universel des principes suivants: l'égalité souveraine, l'indépendance politique et l'intégrité territoriale des États européens, le droit de chaque peuple d'Europe de forger son propre avenir, le règlement pacifique des différends, la non-ingérence dans les affaires intérieures des États, quel que soit leur régime politique ou social, et la renonciation à la menace ou à l'emploi de la force contre tout État. L'expérience a prouvé que ces principes n'étaient pas encore interprétés partout de la même manière. Les problèmes fondamentaux qui se posent en Europe ne pourront être résolus que sur la base de ces principes, et toute amélioration réelle et durable des relations Est-Ouest implique leur respect sans condition ni réserve.

3. A leur réunion de Washington, en avril 1969, les Ministres avaient exprimé l'intention de leur gouvernement de rechercher, avec l'Union soviétique et les autres pays d'Europe orientale, quelles questions concrètes se prêtaient le mieux à des négociations fructueuses et à un règlement rapide. A cette fin, le Conseil a procédé à une étude détaillée des diverses questions qui pourraient faire l'objet de recherches exploratoires et d'éventuelles négociations. Les Ministres ont reconnu qu'il convient d'examiner de plus près les questions de procédure, et, en conséquence, ont demandé au Conseil en session permanente de faire rapport à la prochaine réunion ministérielle.

4. Les Ministres ont considéré que, dans une ère de négociations, il devrait être possible, en discutant de sujets précis et bien définis de réduire graduellement les tensions. La discussion des questions fondamentales s'en trouverait facilitée.

### Contrôle des armements et désarmement

5. Les Ministres ont à nouveau exprimé l'intérêt que l'Alliance porte au contrôle des armements et au désarmement, et rappelé la Déclaration sur les réductions de forces mutuelles et équilibrées adoptée à Reykjavik en 1968 et confirmée à Washington en 1969. Les membres de l'Alliance ont constaté que jusqu'ici cette suggestion n'avait pas abouti. Les Alliés ont néanmoins poursuivi, et poursuivront leurs études afin de préparer une base réaliste pour une exploration active du problème à une date rapprochée et de déterminer ainsi si elle peut constituer un point de départ de négociations fructueuses. Ils ont demandé au Conseil en session permanente de soumettre, le plus rapidement possible, un rapport sur la préparation de modèles de réductions de forces mutuelles et équilibrées.